

REPRESENTANT DE PROXIMITE

LES PRINCIPALES MISSIONS DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE :

- Etre au plus **proche des postes de travail** afin de pouvoir être en contact direct avec les salariés **et transmettre leurs réclamations** et leurs **apporter des réponses**
- **Transmettre au CSE d’Etablissement les réclamations individuelles** ou collectives qui n’auraient pas reçu de réponse de la direction dans les 8 jours suivant la demande
- Contribuer à la préservation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés
- Contribuer à la prévention des risques professionnels
- Contribuer à la qualité de vie au travail
- Mener des enquêtes suite à un accident grave survenu dans son magasin (en lien avec la CSSCT)

Chaque représentants de proximité a comme périmètre d’attributions son magasin et dispose de **10h de délégation par mois** pour exercer ses missions.

Minimum 3 jours avant **les réunions** qui auront lieu **1 fois par mois**, le représentant de proximité devra adresse **une note écrite** au directeur **sur l’objet des demandes**.

SITE INTERNET : cftc-carrefourmarket.fr

FACEBOOK : CFTC carrefour market